

# Glyphosate: l'enquête parlementaire explosive

Alors que le débat fait rage entre les « pro » et « anti » glyphosate sur la dangerosité de cet herbicide pour la santé, des parlementaires rendront jeudi, la synthèse d'un rapport d'information sur ce thème. Nous en révélons en exclusivité les conclusions : pour les élus, le glyphosate « n'est pas cancérigène ». De quoi scandaliser les écologistes et militants qui se battent depuis plusieurs mois contre cette substance.

**L**e glyphosate est-il dangereux pour la santé ? L'utilisation de cet herbicide, principe actif du *Roundup* fabriqué par Monsanto, fait polémique. De nombreuses études scientifiques menées à travers le monde, ont donné ces dernières années des résultats divergents. « Dangereux » pour les uns, le glyphosate est jugé « sans effets » par d'autres chercheurs. De quoi alimenter un peu plus la controverse entre les écologistes et le fabricant, racheté en 2018 par la firme allemande Bayer.

Et pour nourrir un peu plus le débat, les parlementaires français s'approprient à rendre ce jeudi, au Sénat, un rapport d'information sur le sujet. Leur conclusion est sans appel : « Aucune étude scientifique ne prouve formellement sa cancérogénicité, ni en France, ni en Europe ni dans le monde, assure Pierre Médevielle. Le glyphosate est moins cancérigène que la charcuterie ou la viande rouge qui ne sont pas interdites ». Le sénateur centriste de Haute-Garonne s'explique dans un entretien à *La Dépêche du Midi* (voir ci-contre). Cet élu a travaillé sur le glyphosate dans le cadre l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques présidé par Gérard Longuet, qui réunit une trentaine de députés et sénateurs français de toutes tendances politiques. Ces conclusions vont dans le sens d'une récente prise de position de l'agence américaine de protection de l'environnement. L'EPA a réaffirmé que le glyphosate n'était « probablement pas cancérogène pour les humains », mais a recommandé un nouvel étiquetage pour réduire les risques écologiques, en particulier pour les papillons. Le rapport des parlementaires français relance la bataille autour de l'herbicide accusé de tous les maux par les écologistes. Sollicité par la *Dépêche du Midi*, le député européen José Bové s'empare contre les conclusions et évoque un « révisionnisme environnemental » venu des Etats-Unis : « Quand certaines personnes affirment que le glyphosate n'est pas dangereux, c'est comme celles qui prétendent que le réchauffement climatique est un fantasme. Ce discours ne tient pas la route. »

## Une action citoyenne partie de l'Ariège

Dans la région, la substance est très utilisée à en croire une étude publiée fin 2018, par l'association Générations futures qui place quatre départements d'Occitanie parmi les plus gros acheteurs en France (en kilogramme par habitant). Il faut dire que



Le glyphosate est un herbicide efficace pour tuer les mauvaises herbes mais dangereux pour la santé jugent les écologistes. / Photo DDM SL

ce produit est défini comme un « herbicide total », efficace pour tuer les mauvaises herbes et chardons qui empêchent le développement des cultures. Autre avantage : le glyphosate n'est pas cher à l'achat. Si l'Occitanie est une consommatrice de cet herbicide, elle est aussi en pointe dans le combat contre cette molécule. Tout a même démarré ici, en Ariège, en avril 2018.

À l'initiative des Faucheurs volontaires, des analyses d'urine ont été réalisées sur des citoyens qui s'étaient portés candidat. L'objectif était de voir si elles contenaient ou pas du glyphosate. « En six mois, nous en sommes à 300 personnes qui ont fait analyser leurs urines en Ariège, et presque 1 800 au niveau national » indique Dominique Masset l'un des initiateurs de cette

action qui a essaimé dans toute la France. Ce vendredi, les résultats de 72 analyses réalisées dans le Tarn-et-Garonne ont été révélés et jugés « catastrophiques » : 100 % des urines contenaient du glyphosate (au-delà du seuil autorisé dans l'eau potable). « Ces résultats sont semblables à ceux réalisés dans d'autres départements » confirme un des responsables de ces analyses. Après avoir incité les participants à entamer une action en justice, 1 700 plaintes ont été déposées dans toute la France auprès du pôle de Santé publique du tribunal de grande instance (TGI) de Paris contre les fabricants de produits contenant du glyphosate et contre les organismes qui ont autorisé leur mise sur le marché et leur commercialisation.

Ce nouveau rapport d'information alimente donc le débat déjà très vif autour du fameux herbicide. Sa vente aux particuliers est interdite en France. Fin 2017, les Etats membres de l'Union européenne (UE) ont renouvelé pour cinq ans la licence du glyphosate. Le gouvernement français a de son côté promis que la substance serait interdite « dans ses principaux usages » d'ici 2021, et « pour tous les usages » d'ici cinq ans.

Eric Berger

## le dessin de PEZ



## « C'EST DAVID CONTRE GOLIATH »



### Dominique Masset

Initiateur en Ariège de la « Campagne glyphosate »

Dominique Masset, initiateur avec Agnès Leclerc et Martine Schutz-Samson de la « Campagne glyphosate » qui consiste à faire tester ses urines afin de savoir si du glyphosate est présent ou non, continue son combat contre l'usage des pesticides. Comment est née cette action ? L'histoire a démarré en Ariège suite à des actions de « Faucheurs volontaires ». Nous avons mené des

actions dans des jardinerie où nous avons peint les emballages de Roundup, cet herbicide vendu par la firme Monsanto. Nous avons été poursuivis pour cela et avec des avocats, nous avons donc réalisé tout un travail afin de porter devant la cour de justice européenne la question du principe de précaution face à l'usage de ces produits. Afin de montrer que nous n'étions pas que des lanceurs d'alerte mais bien concernés, nous avons eu l'idée de tester nos urines. Ensuite, pendant des mois, nous avons œuvré pour proposer à tous ceux qui voulaient réaliser ce test d'urines, une méthodologie précise.

### À ce jour, où en est cette mobilisation citoyenne ?

En Ariège, nous en sommes à 300 prélèvements et autant de plaintes déposées. La campagne s'est élargie à l'échelle nationale, donc en France, nous enregistrons pour le moment 2 400 prélèvements et environ 500 plaintes déposées. Nous nous attendons à voir ces chiffres grimper. Nous continuons

à mobiliser en Ariège mais également nationalement. Des enfants, des adolescents, ont du glyphosate dans leurs urines à des taux inacceptables.

### Un rapport parlementaire met à mal le lien entre glyphosate et cancer...

C'est insensé. Comment peut-on interdire aux collectivités et aux particuliers l'usage de cet herbicide s'il n'est pas dangereux ? Énormément d'études scientifiques démontrent la dangerosité de la molécule. Il faut que ces élus nous expliquent pourquoi les agriculteurs exposés massivement à ces produits peuvent invoquer une maladie professionnelle. Nous leur demanderons des comptes notamment au titre que ces élus sont garants de la santé publique en France. C'est une contradiction fondamentale.

### Une liste de personnalités, de journalistes fichées par Monsanto a été diffusée, quel est votre sentiment ?

Pour ma part, je suis loin d'être sur-

pris. Les lobbys fonctionnent de cette manière. Ils marchent par influence, par séduction ou par intimidation. Ils ont des listes et établissent des stratégies pour influencer. C'est une bonne chose que cette liste ait été diffusée. Cela montre au grand jour leurs méthodes et permet aussi de prendre conscience de qui nous avons en face.

### Ce combat semble déséquilibré...

Certains me disent c'est le pot de terre contre le pot de fer. Je dirais que c'est plutôt David contre Goliath, et c'est David qui finit par gagner. Nous sommes de plus en plus nombreux, beaucoup d'associations et de citoyens se mobilisent. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons la possibilité de remporter la bataille. Si cette synergie fonctionne, cela permettra peut-être d'offrir quelques années de vie en plus à nos enfants et petits-enfants.

Propos recueillis par Anaïs Mustière

## PLUSIEURS DÉFAITES JUDICIAIRES POUR MONSANTO

Jeudi 11 avril, la justice a donné raison pour la troisième fois à Paul François face à Monsanto. Depuis douze ans, l'agriculteur de Charente tente de faire reconnaître la responsabilité de la firme américaine dans son intoxication à l'herbicide. Paul François avait déjà obtenu gain de cause en première instance en 2012 et en appel en 2015, mais Monsanto s'était pourvu en cassation avant que l'affaire ne soit de nouveau examinée devant la cour d'appel le 6 février. Monsanto a cette fois été condamné sur le fondement de « la responsabilité du fait de produits défectueux », a annoncé la Cour. Paul François, céréalier de Charente, avait été intoxiqué en avril 2004 après avoir inhalé des vapeurs de Lasso, un herbicide de Monsanto. Après plusieurs malaises, Paul François avait été longuement hospitalisé et avait même frôlé la mort. Il assure souffrir depuis de graves troubles neurologiques. Ce n'est pas la première défaite judiciaire encaissée par la filiale du groupe Bayer. Aux Etats-Unis, le groupe Monsanto a été condamné à verser 289 millions de dollars (253 millions d'euros) à un jardinier qui accuse le Roundup, son herbicide à base de glyphosate, d'être la cause de son cancer. Le mois dernier, un tribunal fédéral de San Francisco a encore accordé 80,9 millions de dollars (72 millions d'euros) à un plaignant pour le même motif.

